



Les obligations déontologiques des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

Durée: 7.00 heures

Présentiel

Au cours des deux premières années d'exercice professionnel, la formation inclut dix heures au moins portant sur la déontologie des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires, le statut professionnel et la gestion d'un office (art. R. 814-28-3 C. com.)

Profils des stagiaires

- administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires
- salariés des AJMJ

Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Maîtriser les règles déontologiques applicables aux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire (de la loi au règlement en passant par les règles professionnelles édictées par le CNAJMJ) et la procédure disciplinaire
- Mesurer les risques encourus en cas de manquements à la déontologie.

Contenu de la formation

- Introduction (30 mn)
 - Tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs
 - Déontologie : définition et sources de la déontologie
 - Les principes directeurs de la profession
- 1 / Le mandat de justice (2h30)
 - A. L'indépendance du professionnel (1h10) • L'exercice exclusif de la profession • L'impossibilité d'exercer d'autres activités à caractère commercial
 - B. L'exercice professionnel (1h) • L'inscription sur la liste des AJMJ (conditions d'accès) • Les modalités d'exercice
 - 🔄 Activité pédagogique: cas pratiques (20 mn)
- 2 / L'organisation de la profession (4h)

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- A. La représentation de la profession (10mn) • le CNAJMJ (composition, missions, moyens et pouvoir) • Les syndicats professionnels
- B. La caisse de garantie (1h) • organisation, • la garantie collective • risques couverts (représentation, des fonds, responsabilité civile) • les professionnels couverts (AJMJ et activités garanties) • Evolution de la sinistralité
- ➡ Activité pédagogique : échanges avec la direction de la caisse de garantie (10mn)
- C. Le comportement des professionnels (20mn) • Les règles professionnelles (exercice personnel du mandat, comportement du professionnel dans l'exercice de sa mission, dans sa vie privée) • La commission de discipline
- D. Le contrôle des professionnels (1h) • Le contrôle permanent a. les personnes en charge du contrôle b. les obligations du professionnel (L814-12; R814-29 et suivants; L814-11; R814-34 et suivants; D814-3-1; L814-9 – R814-28-1 et suivants) • Les contrôles périodiques a - triennaux b - occasionnels • L'inspection
- ➡ Activité pédagogique : présentation de situations ayant donné lieu à des sanctions disciplinaires (20mn)
- E. Le tarif (30mn) • Les missions tarifées (sources et règles prudentielles) • Les missions non tarifées a - Le mandat ad hoc et la conciliation b - Les autres missions
- F. L'administration provisoire (15mn) R811-58 et R812-23
- ➡ Activité pédagogique : questions/réponses (10mn)
- ➡ quiz (5mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Maurice PICARD

Administrateur Judiciaire

Président d'honneur du CNAJMJ

Philippe FROEHLICH

Mandataire Judiciaire

Président d'honneur du CNAJMJ

Matthieu BROCHIER

Avocat associé

Ancien Secrétaire de la Conférence

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centredeformation@cnaismj.fr à tout moment, et présent dans les locaux du lieu de la formation
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation avec connexion internet

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Salle équipée d'un paper-board et d'un matériel de vidéo projection et téléviseur grand écran
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Intervention orale
- Echanges interactifs avec les participants
- Résolutions de cas pratiques
- Mise en situation pratique
- Analyse de la jurisprudence (sélection de décisions de la CNID et de la Cour d'appel de Paris en matière disciplinaire)
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence au début de chaque demi journée
- Activités pédagogiques avec leurs durées moyennes prévues dans le déroulé pédagogique de la formation
- Quiz à la fin de la formation avec correction synchrone avec les formateurs
- un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation à l'issue de la session
- Un questionnaire d'évaluation du contenu et des enseignements de la formation sera adressé à chaque participant quelques jours après la session
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- un certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

CNAJMJ 6 boulevard des Capucines 75009 PARIS

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.) ou qui aurait des besoins particuliers, veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

Satisfaction des participants à l'issue de la formation 2025 : 9,5/10

Satisfaction des financeurs de l'action de formation 2025 : 9,6/10

MAJ du programme: **V4-03/11/2025**